



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusée: Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.
Absent: Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 14

RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE: MODIFICATION DU MONTANT DU LOT N°8 PLOMBERIE

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-094 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente de la commune et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-002 du 24 mars 2015 le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 197 500,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-026 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Par délibération n°2016-008 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif réévalué de 265 400.00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la compétence culture.

Par délibération n°2016-025 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-001 "Extension de la salle polyvalente" pour un montant de 118 156.50€ HT soit 141 787.80€ TTC.

Par délibération n°2016-026 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-002 "Rénovation de la salle polyvalente" pour un montant de 151 478.08€ HT soit 181 773.70€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur dactylographique a été réalisée sur le montant du lot n°8 "Plomberie" de l'entreprise GASQUET. Le montant 6 397.28€ HT doit être rectifié par 18 134.08€ HT.

Le Maire précise qu'une somme de 3 500.00€ HT est réservée aux imprévus de la rénovation.

Le Maire précise que le montant total de la rénovation reste inchangé soit 151 478,08€ HT soit 181 773,70€ TTC.

Le montant total de l'opération Extension et Rénovation de la Salle Polyvalente s'élève à 269 634.58€ HT soit 323 561.50€ TTC.

Le Maire propose de retenir l'entreprise GASQUET pour un montant de 18 134.08€ HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix de l'entreprise GASQUET pour le lot n°8 Plomberie pour un montant de 18 134.08€ HT soit 21 760.90€ TTC,

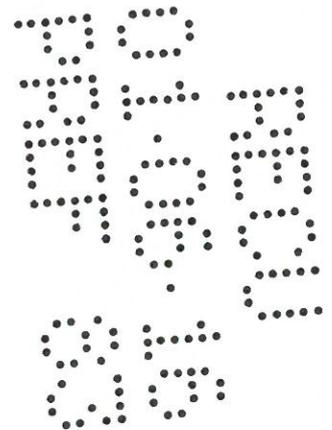
AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

PRECISE que cette dépense a été inscrite au budget primitif communal 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

A handwritten signature in green ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'AMPUS" at the top and "(VAR)" at the bottom, with a central emblem.A large, stylized graphic element composed of a grid of dots, resembling a signature or a decorative mark.